Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260212-21_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 12 février 2026

Le 12 février 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 6 février 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 19
Votants : 19
Ayant donné procuration : 0
Absents : 7

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – C. LATOUCHE – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL –I. ADAM – J-P MENOU
Absents : V. PERROT ; L. L'HAVEANT ; E. CRESSEVEUR ; D. COLIN ; V. GUIMBERTEAU ; M-L HINRY – A. SENECHAL
Procurations : /
Secrétaire de séance : J. DROUOT

N°21-2026

Objet : Refacturation dégâts d'une chute d'arbre au camping

M. le Maire informe l'assemblée qu'un arbre sur une parcelle voisine du camping municipal est tombé lors de la dernière tempête, endommageant la clôture ainsi qu'une borne électrique.
Des devis sont en attentes pour connaître le cout exact de ces dégâts mais M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de refacturer ces frais aux propriétaires de la parcelle où se trouvait l'arbre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
AUTORISE M. le Maire à refacturer les dégâts causés par un arbre tombé sur le camping à son propriétaire.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310